

Propositions de résolutions

03 Proposition de résolution par la Commission de la Paix de l'AIF

Marion Boeker, Heide Schuetz, animatrice de la Commission de la Paix de l'AIF

Document #

Le 39ème Congrès de l'ALLIANCE INTERNATIONALE DES FEMMES

considérant que la structure du Conseil de Sécurité de l'ONU doit être améliorée dans les meilleurs délais avec pour base l'égalité des responsabilités et du partage des pouvoirs;

est convaincu que l'Assemblée Générale des Nations Unies devrait mettre en place de toute urgence un groupe de travail chargé de créer des changements structurels au Conseil de Sécurité des Nations Unies afin qu'il devienne opérationnel et serve la Charte des Nations Unies. Ce processus devrait entrer en vigueur d'urgence et produire un premier projet en temps opportun;

demande à l'Assemblée Générale de l'ONU, au Secrétaire Général de l'ONU et à ce groupe de travail d' envisager de modifier la structure de manière à ce que tous les États membres de l'ONU soient chargés de maintenir, de bâtir et de maintenir la paix grâce à un pouvoir partagé et égal des États membres de toutes les régions en alternant les mandats et dans une relation équilibrée des régions. Les droits de veto doivent être supprimés;

demande en outre à l'Assemblée Générale et au Secrétaire Général de l'ONU et ainsi qu'à tous les États membres que ce groupe de travail discute de leurs propositions à l'échelle du système de l'ONU et veille à ce qu'il soit composé de 50 % de femmes déléguées; que les parties prenantes impliquées en tant qu'experts soient composées de 50 % des femmes, y compris des jeunes femmes, des jeunes en général, des femmes et des hommes autochtones, des groupes vulnérables et des minorités; et des citoyens des régions en guerre seront invités à apporter leur contribution et seront entendus ;

demande enfin à l'Assemblée Générale, au Secrétaire Général de l'ONU, aux membres permanents, aux anciens et aux non permanents actuels du Conseil de Sécurité de l'ONU ainsi qu'à tous les États membres, à la société civile et à toutes les parties prenantes de soutenir ces efforts et de donner des ressources et des moyens à tout soutien pour mener à terme cette réforme.

Le 39ème Congrès de l'ALLIANCE INTERNATIONALE DES FEMMES appelle ses membres à

- travailler pour la réforme de la structure du Conseil de Sécurité de l'ONU auprès des gouvernements nationaux
- plaider dans ce sens auprès de toutes les entités pertinentes des Nations Unies.

Justification

L'Alliance Internationale des Femmes (AIF), grâce à ses membres et à son savoir-faire en tant que représentante en ce monde d'un certain nombre de citoyennes et de leur familles, ne peut plus fonctionner sous un climat catastrophe dans cette situation de guerre, de terreur, de menaces et de fractures sans cesse en augmentation. L'AIF comme la plupart des états membres de l'ONU et de leurs parties prenantes en sont conscients : La paix est une condition préalable de survie.

Ayant observé le Conseil de Sécurité de l'ONU pendant ses presque huit décennies d'existence, l'AIF doit se faire à l'idée qu'aussi bien les états membres, que l'Assemblée générale et le système des Nations Unies lui-même ont tous raté la grande occasion des années 1990 et de la fin du XXe siècle, pour rectifier et changer la composition des structures du Conseil de Sécurité de l'ONU, pour relever les défis pour un monde plus pacifique et moins divisé et intervenir de façon totalement responsable et partagée, pour établir et faire durer la paix. La fin du conflit Est /Ouest a été un grand moment pour éliminer la raison majeure qui restait à la composition de pouvoir des cinq puissances avec droit de veto qui existent encore et peuvent, ainsi que nous l'avons trop souvent constaté, bloquer toutes les tentatives de négociations à la paix ou même les efforts à la paix engagés par l'ONU. L'appel à une réforme du Conseil de Sécurité de l'ONU n'a fait qu'une très brève apparition au début du XXIe siècle et a été étouffé. Entre temps il était devenu évident que le Conseil de Sécurité savait de plus en plus ses attributions sous l'égide de la Charte de l'ONU.

Nous n'allons pas oublier que nous avons été témoins et avons bien accueilli le progrès qui rend les états responsables dans le cadre de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, ainsi que d'autres initiatives et inventions. Mais dans bien des cas nous avons observé soit une insuffisance ou une répugnance du Conseil de Sécurité à répondre en général aux agressions, à l'utilisation d'armes interdites, à des conflits armés ou à des crimes de guerre. Pour répondre à toute demande de progrès sous résolution 1325 après un conflit, les crimes et les conséquences déjà entamées se sont avérées impossibles à imaginer et bien trop souvent nous avons vu l'Agenda « Femmes, Paix et Sécurité » détournée ou même pas reconnue.

La guerre de 2022 contre l'Ukraine, qui en plus d'une crise de santé et des soins, a causé une crise de famine et de problèmes énergétiques, la crise mondiale du coût de la vie qui encore une fois touche les femmes et les civils de tous genres et dont on laisse le soin aux femmes rurales sur le terrain ainsi que sur les épaules de femmes dans les communautés, ne sont qu'un exemple des trop nombreuses preuves honteuses de l'état dysfonctionnel du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Ayant suivi la 77^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies nous avons remarqué que le Secrétaire Général a enfin trouvé le courage de nommer le problème. Nous avons apprécié d'entendre que bien des chefs d'État appelaient au changement des structures du Conseil de Sécurité de l'ONU. Nous soutenons cela pleinement. Nous ressentons un besoin urgent de planning, de négociations et de mise en œuvre de ces changements structurels maintenant.